



## Arrêté N° 00349-2022 du 27 septembre 2022

Portant délégation de signature à Madame PITOU DIJOUX Adeline, Secrétaire du Maire

*Le Maire,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R.2122-8,  
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de l'administration générale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame PITOU DIJOUX Adeline, Adjoint Administratif Territorial, Secrétaire du Maire,*

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Madame PITOU DIJOUX Adeline, Adjoint Administratif Territorial, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints pour :

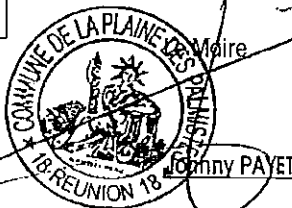
- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux.

**Article 2 :** La délégation accordée au titre du présent arrêté, ne peut en aucun cas faire obstacle au pouvoir du maire d'accomplir personnellement, ou de signer tout acte ou toute décision.  
Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas expressément rapportée.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, et copie en sera adressée au représentant de l'État.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception au  
représentant de l'État le 27/09/2022  
Et notifié le 27/09/2022

*Adeline Ke*



230, rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes  
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65  
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr  
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30  
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Accusé de réception en préfecture  
974-2.19740065-20220927-AR00349-2022-AR  
Date de télétransmission : 27/09/2022  
Date de réception préfecture : 27/09/2022